



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Pour le climat
et la justice sociale!**

Attestation concernant les avis et absences d'avis des collectivités territoriales intéressées par le projet de renouvellement urbain « Edouard Vaillant – Abreuvoir » et de leurs groupements.

Je soussigné, Patrice Bessac, Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, certifie l'accomplissement des dispositions ci-dessous ainsi que la liste des avis rendus et celle des collectivités territoriales et de leurs groupements qui n'ont pas formulé d'avis.

En application de l'annexe à l'article R 122-2 (catégorie 39b) du Code de l'environnement, le projet de renouvellement urbain du quartier « Edouard Vaillant-Abreuvoir » à Bobigny est soumis à évaluation environnementale.

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du Code de l'environnement, le dossier comprenant l'étude d'impact, le dossier de création de ZAC et le courrier de saisine a été transmis pour avis à l'autorité environnementale (avis N° APJIF-2024-001 en date du 3 janvier 2024) ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

Les collectivités territoriales intéressées par le projet de renouvellement urbain « Edouard Vaillant – Abreuvoir » et leurs groupements disposaient alors d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du courrier pour formuler un avis. En l'absence de réponse formalisée dans ce délai, les collectivités territoriales et leurs groupements sont réputés ne pas avoir d'observations à formuler.

Les collectivités ou personnes publiques suivantes ont formulé un avis sur le dossier d'évaluation environnementale :

- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble à la Ville de Bobigny (courrier reçu le 14 décembre 2023). **La Ville de Bobigny a formulé un avis dans le délai réglementaire, par délibération de son Conseil Municipal n° 13 080224 en date du 8 février 2024.**
- **Le bailleur social Seine Saint Denis habitat a souhaité formuler un avis sur le dossier d'évaluation environnementale, daté du 20 août 2024.**

Les collectivités territoriales, leurs groupements ou les personnes publiques suivantes n'ont pas formulé d'avis sur le dossier d'évaluation environnementale :

- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble à la Ville de Bondy (courrier reçu le 13 décembre 2023). **La Ville de Bondy n'a pas formulé d'avis dans le délai réglementaire.**
- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble à la Ville de Drancy (courrier reçu le 13 décembre 2023). **La Ville de Drancy n'a pas formulé**

[Tapez ici]

d'avis dans le délai règlementaire.

- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble à l'EPT Paris Terres d'Envol (courrier reçu le 13 décembre 2023). **L'EPT Paris Terres d'Envol n'a pas formulé d'avis dans le délai règlementaire.**
- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis (courrier reçu le 13 décembre 2023). **Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis n'a pas formulé d'avis dans le délai règlementaire.**
- Un courrier de demande d'avis accompagné du dossier complet de l'évaluation environnementale sur clé USB a été envoyé le 8 décembre 2023 par l'EPT Est Ensemble à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) (courrier reçu le 14 décembre 2023). **La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) n'a pas formulé d'avis dans le délai règlementaire.**

Les avis rendus ainsi que la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements qui n'ont pas formulé d'avis ont été intégrés au dossier d'enquête mis à disposition du public lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 septembre au 9 octobre 2024 inclus, portant sur la réalisation du projet de renouvellement urbain « Edouard Vaillant – Abreuvoir » à Bobigny et Drancy dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. À l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un rapport daté du 11 novembre 2024 prenant en compte ces avis.

Par la suite, le Conseil Territorial du 19 novembre 2024 a :

- approuvé la déclaration de projet exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général de l'opération d'aménagement Edouard Vaillant - Abreuvoir à Bobigny (délibération CT2024-11-19-20),
- approuvé le dossier de création de ZAC et de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Edouard Vaillant – Abreuvoir » à Bobigny (délibération CT2024-11-19-21),
- autorisé le Président à saisir le Préfet de département pour solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire (délibération CT2024-11-19-22).

Etabli pour valoir ce que de droit

A Romainville, / 2 AVR. 2025

Le Président,
Patrice Bessac

